

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Puy de Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU BOIS DE L'AUMÔNE

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	46	43

SEANCE DU
22 JUIN 2023

Date de convocation du Comité Syndical
16 juin 2023

Date d'affichage de la convocation au siège
16 juin 2023

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 46
Nombre de délégués ayant voté pour : 47
Nombre de délégués ayant voté contre : 0
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 1

Le 22 juin 2023 à 18h00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle de l'Ancien Marché de Randan, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. David GAYET est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, BOUTET Pierre, CAZALS Jean-Claude, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, CHRETIEN Jean-Pierre, DESMARETS Pierre, DOLAT Gilles, GEOGEON Hugues, GIRARD Philippe, LAFAYE Patrice, MAUBLANT Alain, RENAULT Laurent, SAHUT Michel, BIONNIER Cédric, NURY Jacques, SAUSSAC Cyril.

Billom Communauté : DEGOILLE Michel, DUTHEIL Bernadette, GONZALEZ Cyril, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, STEINERT Michelle.

Communauté de Communes Plaine Limagne : BOURDIER Marie-Pierre, GAYET David, LE GOUGUEC Franck, MARTIN Frédéric, MAS Gilles.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : COTTIER Bernard, LASSET Paul, LOBREGAT Stéphane, POUZADOUX Jean-Paul, RODRIGUES Anne-Sophie, VALLEIX Philippe, GEORGES Denis.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : DEVAUX Alexandre, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, LUCAS Antoine, ROUVIDANT Jean-Louis, ROZIERE Anne, SOALHAT Didier.

Mond'Arverne Communauté : BORDIER Jean-Marc, LOCUSSOL Jacques, GUILMAN Marie-Aimée.

Pouvoir(s) :

- Mme Joëlle ROUSSELET donne procuration à M. Stéphane LOBREGAT

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Thème : FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

Dél. 2023-26 : Affectation des résultats définitifs de fonctionnement de l'exercice 2022 : Budget Rattaché « SBA Energie »

Le Vice-Président en charge des finances et de la tarification rappelle que, par délibération n°2023-06 en date du 30 janvier 2023, le Comité Syndical a procédé à la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2022 et à l'affectation provisoire des résultats du Budget rattaché « SBA énergie ».

En effet, l'article L. 2311-5 du CGCT permet aux collectivités territoriales de reporter au budget primitif de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur, sous réserve d'une délibération de l'assemblée délibérante.

Lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés. Le Comité Syndical procède à la régularisation des montants si nécessaire dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et ce, avant la fin de l'exercice suivant l'exercice clos.

Le Comité Syndical est donc invité à se prononcer sur l'affectation définitive des résultats de fonctionnement apparaissant à la clôture de l'exercice 2022 du Budget rattaché « SBA énergie » :

Affectation de résultat : Budget SBA ENERGIE

édition du 30 mai 2023

Fonctionnement	2022	
	prévu	réalisé
Total produits	9 300,00	3 697,48
Total charges BP	9 300,00	3 107,48
Résultat de l'exercice (A):	0,00	590,00
Résultat reporté de fonctionnement (excédent 002) (B)		5 300,00
Résultat de clôture fonctionnement (A+B) (Résultat de l'exercice + résultat reporté)		5 890,00
Restes à réaliser fonctionnement dépenses (C)		0,00
recettes (D)		0,00
Résultat de clôture + restes à réaliser (A+B-C+D)		5 890,00

Investissement	2022	
	prévu	réalisé
Total produits	60 600,00	55 681,00
Total charges	60 600,00	3 847,69
Résultat de l'exercice (A):	0,00	51 833,31
Résultat reporté d'investissement (excédent 001)(B)		700,00
Résultat de clôture investissement (A+B) (Résultat de l'exercice + résultat reporté)		52 533,31
Restes à réaliser investissement dépenses (C)		46 730,00
Restes à réaliser investissement recettes (D)		
Excédent ou besoin de financement (A+B-C+D)		5 803,31 <i>excédent</i>

Affectation des résultats

1- il faut couvrir le besoin de financement (transfert d'une somme au 1068)

si le résultat de clôture d'investissement est <0

2 - le solde peut être utilisé soit en dépenses d'investissement nouvelles soit laissé en fonctionnement 5 890,00

Propositions de la commission : imputation des excédents-déficits

Fonctionnement (excédent 002)	5 890,00
recettes investissement (compte 1068)	-
Total imputation 1068 (Besoin fin + capitalisation)	
Excédent ou déficit investissement 001	52 533,31

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'affecter le résultat de fonctionnement à la section de fonctionnement (002) pour 5 890,00 €.
- de reporter l'excédent d'investissement (001) pour un montant de 52 533,31 €.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20230622-DEL2023-26-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023

Le Comité Syndical,
Oui l'exposé du Vice-Président en charge des finances et de la tarification,
Après en avoir débattu et délibéré,

À L'UNANIMITÉ

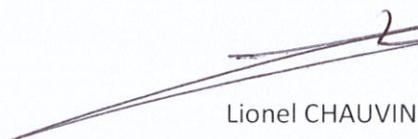
Article 1 : DÉCIDE :

- d'affecter le résultat de fonctionnement à la section de fonctionnement (002) pour 5 890,00 €.
- de reporter l'excédent d'investissement (001) pour un montant de 52 533,31 €.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,


Lionel CHAUVIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20230622-DEL2023-26-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023